

Dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre : convocation du conseil municipal pour une séance ordinaire le vingt-cinq janvier à dix-huit heures et trente minutes dans la salle du conseil municipal en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Validation du procès-verbal de la séance du 30.11.2023
Validation du procès-verbal de la séance du 18.12.2023

- 01.2024 Rapport d'activité et de développement durable 2022 de la Métropole Nice Côte d'Azur**
- 02.2024 Porter à connaissance conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales §2) Subventions**
- 03.2024 Autorisation à donner à Madame le Maire pour verser une subvention exceptionnelle au Comité Officiel des Fêtes de Gattières**
- 04.2024 Autorisation à donner à Madame le Maire pour verser un acompte sur subvention au Comité Officiel des Fêtes de Gattières**
- 05.2024 Adoption des restes à réaliser année 2023**
- 06.2024 Porter à connaissance : Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Gattières et le Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq janvier à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni pour une séance ordinaire sous la présidence de Madame Pascale GUIT NICOL, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, NAVELLO GIUJUZZA adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames ODDO, FERRARO, NERINI, MARCHAND, ROCHEREAU, SMOLDERS, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, CRASTES, VALLAURI, GUENIN, BONUCCI, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Madame MOIREAU représentée par Madame NAVELLO GIUJUZZA,
Madame HEYBERGER-PAUL représentée par Madame GUIT NICOL,
Madame DEBONO représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur DERENNE représenté par Monsieur GUENIN,
Monsieur TRUGLIO représentée par Monsieur PARAGE,
Monsieur PAYET représenté par Monsieur LUPI-GRASSO.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Madame MARCHAND Caroline est élue secrétaire de séance.

**Madame le Maire, avant de procéder à l'appel et d'exposer l'ordre du jour, souhaite une bonne année, des vœux de santé et de bonheur à toute l'assemblée.
Les procès-verbaux des séances du 30 novembre et du 18 décembre 2023 sont approuvés.**

01.2024 Rapport d'activité et de développement durable 2022 de la Métropole Nice Côte d'Azur

Madame le Maire expose :

Le 1^{er} janvier 2012, 46 communes décidaient de mettre leurs moyens et leurs ambitions en commun, et devenaient toutes ensemble, la Métropole Nice Côte d'Azur.

C'était alors une première en France ; depuis, 20 métropoles comparables ont vu le jour à travers tout le territoire, preuve que l'expérience pionnière de notre Métropole a porté ses fruits.

Dix ans plus tard, avec 49 communes, que de chemin parcouru en effet. Qu'il s'agisse de l'eau que l'on consomme, de celle que l'on rejette, des déchets que l'on produit, ou encore des déplacements d'un lieu à un autre, il ne se passe pas un jour sans que les citoyens des 51 communes que compte désormais notre Métropole - 2 communes, Drap et Châteauneuf-Villevieille nous ont justement rejoint en 2022 - aient besoin et recours à ses services.

Dans les pages de ce rapport d'activité et de développement durable 2022, vous pourrez ainsi découvrir dans le détail ce travail indispensable, mené au quotidien et souvent dans l'ombre, pour qu'une grande métropole de plus de 550 000 habitants comme la nôtre puisse fonctionner et surtout réussir à l'avenir.

La mission de la Métropole ne s'arrête en effet pas à la gestion du quotidien. Les conséquences du réchauffement climatique, un transport collectif adapté, le développement économique, celui du tourisme ou des études supérieures, tout cela s'anticipe et c'est un des objectifs fondamentaux de cette Métropole que de tracer, dès aujourd'hui, les grandes lignes de notre destin commun.

C'est toujours avec cette longue durée à l'esprit que la Métropole agit. De grands chantiers nous mobilisent ainsi, à commencer par les nombreuses reconstructions nécessaires pour effacer les dégâts de la tempête Alex, ou encore le grand projet d'assainissement d'Haliotis 2 ; d'autres sont plus modestes - vous en trouverez de très nombreux exemples dans ce rapport - mais tout aussi importants pour la vie quotidienne de chacun.

C'est ainsi, progressivement, que depuis dix ans, la Métropole Nice Côte d'Azur se transforme en grande métropole verte, une agglomération exemplaire en matière d'émission de carbone, et surtout un territoire agréable à vivre pour tous.

De la même manière, la transition bleue est déjà bien engagée, en agissant dans les 8 ports de notre territoire, ou encore en organisant notre usage de l'eau, son acheminement comme sa récupération et son assainissement, à l'échelle du bassin-versant. Là encore, l'objectif est simple : que les habitants de notre Métropole de demain ne manquent pas d'eau de bonne qualité ; et que la mer de demain reste propre et pleine de vie.

Rien de tout cela ne serait possible sans le travail et l'engagement de tous les agents de notre Métropole et de ses régies publiques. Leur travail, au quotidien, main dans la main avec l'ensemble des acteurs du territoire - communes et élus municipaux, entreprises, écoles, universités et écoles supérieures, associations et partenaires publics - est ce qui permet à notre Métropole d'être ce qu'elle est devenue au cours de cette dernière décennie : un modèle de solidarité et de coopération dont se sont inspirées les autres métropoles françaises.

Concernant la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux et plus précisément la lutte contre la pollution lumineuse impactant la biodiversité, aujourd'hui 25 communes sont engagées dans cette démarche, dont notre commune, Gattières. Des extinctions partielles de l'éclairage public (de 23h à 5h) sont réalisées sur des secteurs à enjeux pour la biodiversité. En 2022, en éteignant 62 % des lampadaires entre 23h et 5h, des augmentations significatives de l'activité des chauves-souris lucifuges (qui fuient la lumière) ont été constatées.

Le rapport annuel regroupant toutes ces activités vous a été adressé par voie dématérialisée.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

RECETTES

ETAT - DSIL OU DETR 2022

Subvention notifiée le 17/05/2022 37 670,00 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Subvention notifiée le 03/03/2023 11 301,00 €

2e demande de réévaluation de la subvention du Département :

déduction faite des subventions déjà notifiées (30 % des 20 413,65 €

dépenses éligibles soit un montant de 68 045,50 € HT)

PART COMMUNALE

47 631,85 €

TVA 23 403,30 €

TOTAL TTC

140 419,80 €

Arrondi à

140 420,00 €

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

03.2024 Autorisation à donner à Madame le Maire pour verser une subvention exceptionnelle au Comité Officiel des Fêtes de Gattières

Madame NAVELLO expose :

Dans le cadre des animations organisées par le comité Officiel des Fêtes le samedi 9 décembre et le dimanche 10 décembre 2023 (marché de Noël),

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle au Comité Officiel des Fêtes de Gattières d'un montant de 665 € et d'autoriser Madame le Maire à la verser.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2024 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Attribue une subvention de fonctionnement exceptionnelle au Comité Officiel des Fêtes de Gattières d'un montant de 665 €,**
- **Autorise Madame le Maire à la verser.**

Madame le Maire : « Cette délibération fait partie d'une question écrite posée par Monsieur PARAGE. Est-ce que vous souhaitez que l'on vous donne les réponses au fur et à mesure ou l'on fait un tir groupé sur la fin de la séance ? »

Monsieur PARAGE : « On fait un tir groupé. Tant qu'on est à se poser des questions, est-ce que je peux me permettre juste une petite question concernant le Porter à Connaissance précédent, à savoir les panneaux photovoltaïques. La mairie investit sur le toit de la Régie. Les revenus d'électricité qui vont tomber vont bénéficier à la Régie ou à la commune ? »

Madame le Maire : « L'électricité produite sera revendue sur le réseau, en sachant qu'on vend très peu cher. Pour être plus précis sur comment cela fonctionne. Sachez que c'est avantageux pour l'autoconsommation car cela diminue énormément la facture d'électricité. A l'heure d'aujourd'hui, tant que nous n'avons pas installé les compteurs Linky, vous ne pouvez pas revendre le surplus que vous produisez. C'est-à-dire que vous êtes en autoconsommation pour ceux qui posent des panneaux photovoltaïques. Par contre, si vous êtes vertueux pour certains et en fonction du temps, vous produisez plus que ce que vous consommez. Le

surplus ne pouvant être revendu tant que les compteurs intelligents ne sont pas posés dans les habitations. »

04.2024 Autorisation à donner à Madame le Maire pour verser un acompte sur subvention au Comité Officiel des Fêtes de Gattières

Madame NAVELLO expose :

Le montant annuel des subventions aux associations est traditionnellement fixé en même temps que le vote du Budget Primitif. Cependant, pour assurer la continuité du fonctionnement de certaines d'entre elles, il est nécessaire de leur verser un acompte en début d'année, afin d'éviter des difficultés de trésorerie jusqu'au vote du budget.

Aussi, dans le cadre de l'organisation de la fête de la Saint Blaise qui se déroulera du 1^{er} au 5 février 2024, je vous propose de verser au Comité des Fêtes de Gattières un acompte sur la subvention 2024.

Le montant définitif de la subvention annuelle sera arrêté en même temps que le vote du Budget Primitif 2024 et inclura les montants déjà versés.

En conséquence, je vous propose :

- de décider le versement d'une avance de subvention 2024 au COF de 6 000 €,
- de dire que cette dépense sera imputée à la fonction 023 du BP 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide le versement d'une avance de subvention 2024 au COF de 6 000 €,**
- **Dit que cette dépense sera imputée à la fonction 023 du BP 2024.**

05.2024 Adoption des restes à réaliser année 2023

Monsieur MORISSON expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget 2023 de la commune,

Je vous rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite loi ATR). Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Je vous précise que la clôture du budget d'investissement 2023 intervenant au 31 décembre 2023, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les états des restes à réaliser suivants et d'autoriser Madame le Maire à signer les états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 929 450,52 €

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 687 036,91 €

Ces écritures seront reprises au Budget 2024 de la commune.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PARAGE.

Monsieur PARAGE : « Juste une question sur la partie des dépenses, donc inclus dans les 929 000 € dont vous nous parlez, l'une des dernières lignes concerne la subvention communale pour les Prés à la société Erilia, pour environ 600 000 €, soit les 2/3 du montant. Donc, pouvez-vous nous expliquer à quelles conditions cette subvention va être donnée ? Merci. »

Madame le Maire : « Sur les mauvaises nouvelles que nous avons apprises, que j'ai apprises le 26 décembre de la part de Monsieur le Sous-Préfet, qui s'occupe de Gattières. Je l'ai dit à plusieurs reprises que la volonté de faire du logement social, qui est une obligation fixée par l'Etat puisque nous devons réaliser 25 % de logements sociaux sur la commune, est compliquée à tenir pour les communes moyennes telles que la nôtre parce qu'elle impacte beaucoup le budget communal. L'intérêt que nous avons de faire du logement social, c'est d'y loger prioritairement les Gattierois et pour pouvoir le faire, il a fallu donner cette subvention au bailleur social pour que sur les 74 appartements livrés, nous puissions avoir au moins 35 attributions. Malgré cela, le 26 décembre, la Sous-Préfecture m'a annoncé que notre pénalité Loi SRU serait majorée de 400 %, l'amenant à peu près entre 350 000 et 400 000 € annuel pour le budget communal. Il faut savoir que le montant de la dette des Gattierois à l'heure d'aujourd'hui est d'environ 1 000 000 €. Nous avons été très vertueux sur le taux d'endettement de la commune, cela représente 255 € par habitant. Ce qui n'est rien puisque le taux d'endettement par habitant pour une commune de même strate est de 750 €. Ce qui veut dire, chers collègues, que nous allons donner plus d'1 000 000 € de pénalités à l'Etat sur 3 ans, ce qui est supérieur à notre dette communale. C'est décevant, car nous avons voulu être vertueux avec une résidence 100 % sociale et nous ne sommes pas récompensés en retour. »

Monsieur PARAGE : « Est-ce qu'ils ont justifié cette augmentation de 400 % ? »

Madame le Maire : « Nous n'avons pas atteint les objectifs du triennal et les 74 logements 100 % sociaux sont trop peu nombreux par rapport à notre déficit de logements sociaux. »

Monsieur PARAGE : « Le sens de ma question était est-ce que c'est une nouveauté par rapport à une situation du moment, budgétaire, gouvernementale, ou est-ce que c'était envisageable, programmable, car prévu dans les textes ? »

Madame le Maire : « Jusqu'à présent, on arrivait à sortir un programme. Le Bellevue, qui est pour moi une réussite au niveau de l'architecture et qui se fond bien dans notre commune, est à 50 % social, et ce pendant notre mandat. La seule chose que l'Etat n'a pas pris en compte pour ce triennal, c'est quand même une chose qu'on a tous vécu avec plus ou moins de difficultés, c'est le confinement où pendant pratiquement 2 ans, aucune entreprise de BTP n'a travaillé. Ils n'ont pas tenu compte non plus de la guerre en Ukraine où il y a eu 35 % d'augmentation des prix des matériaux. Alors, je peux me permettre de parler à travers mes autres collègues maires qui sont aussi pénalisés que nous, puisque ce matin, j'étais à l'Association des Maires de France, et on a tous fait ce constat que durant ce triennal-là, sur 3 ans, 2 ans de confinement, guerre en Ukraine, il ne faut pas être mathématicien pour comprendre que rien ne s'est fait. »

Monsieur PARAGE : « Si vous me permettez une autre question. Allez-vous faire un recours administratif ? »

Madame le Maire : « Alors là tout de suite, nous allons faire un recours gracieux et prendre un avocat. Voilà, c'était la bonne nouvelle du début d'année. En sachant malgré tout que, si vous lisez la loi SRU dans son intégralité, la loi dit que vous devez faire du logement social, accompagner des services publics supplémentaires en raison de l'augmentation de la population, par exemple une mairie-annexe, une école, des trottoirs, transports en commun. Je ne pense pas que, sur notre Rive Droite du Var, nous soyons équipés en voirie en adéquation avec toutes les constructions or toutes les communes de la Rive Droite doivent sortir, ni pour les transports en commun puisque nous n'avons pas le tramway, ni sur

l'équipement et la sécurité des voiries. C'est bien d'avoir, tous, le même niveau d'information. »

Monsieur PARAGE : « Cela amène à penser que, il y a quelques années, on se doutait bien que le projet de loi SRU et les chantiers lancés sur la Rive Droite, seraient un vaste problème par rapport aux aménagements. Donc pas d'autres questions, mais un peu de fatalisme. »

Madame le Maire : « Du fatalisme et un peu de déception, car la volonté des maires est tout de même là, et en même temps, nous avons conscience du problème du logement, notamment dans les Alpes-Maritimes. Nous avons conscience aussi de notre territoire qui est exigü, qui subit des tempêtes et pour autant, nous craignons un peu que cela soit récupéré par la presse en disant que nous voulions faire, nous les maires, du populisme par rapport à ce manque de logements sociaux sur nos communes. Nous avons cette volonté, mais là j'avoue que l'Etat nous a complètement déboussolés et laissés sans voix. C'est très très très décevant, et en même temps, il y a quelque chose qui arrive, et je vous avais promis, lors d'un conseil municipal, que je ferai une réunion concernant cette loi qui arrive. C'est la Loi ZAN, Zéro artificialisation des sols. Il faudra que l'on m'explique comment faire du logement social avec zéro artificialisation des sols. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 25 voix pour et 2 abstentions (Madame ROCHEREAU et Monsieur BONUCCI), adopte les états des restes à réaliser annexés à la présente et autorise Madame le Maire à signer les états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

06.2024 Porter à connaissance : Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Gattières et le Centre Communal d'Action Sociale

Madame CAPRINI expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'article 3 du décret susvisé concernant les modalités de renouvellement des conventions de mise à disposition,

Vu les articles L.512-12 à L.512-15 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°70-2022 du 17 octobre 2022 relatif à la convention de mise à disposition d'un agent titulaire au CCAS pour trois années à compter du 1^{er} juillet 2020, renouvelable une fois pour une période identique.

Vu la convention de mise à disposition d'un agent au Centre Communele d'Action Sociale établie pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2023,

Considérant que nous sommes arrivés à terme de cette convention de mise à disposition depuis le 30 juin 2023,

Nous portons à votre connaissance le renouvellement de cette convention pour une période de trois ans, du 01/07/2023 au 30/06/2026 dans les mêmes conditions que celles prévues dans la convention initiale.

Il vous est demandé de bien vouloir en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

Questions diverses

Questions écrites adressées par Monsieur Bruno PARAGE le 22 janvier 2024 :

1- Sécurité

Les faits

Un événement malheureux s'est produit le 20 novembre en plein jour (entre 10H15 et 12H15) Une villa de Super Gattières a été cambriolée (vol de bijoux, montres, espèces) et saccagée (démontage au pied de biche de baie vitrée, mobilier etc....). Cet épisode traumatisant a été l'occasion d'organiser une alerte pour informer et prémunir le voisinage de ce type d'acte qui tend à se banaliser.

- Information écrite aux groupes de voisins vigilants et solidaires (via l'ASVP en date du xx/xx/xx)
- Post détaillé sur le modus operandi, les indices troublants, publié rapidement sur FACEBOOK (Groupe « Tu sais que tu viens de GATTIERES... » 2844 membres).

Point sur l'enquête de Gendarmerie

Il est à noter la très grande réactivité de la Gendarmerie de CARROS, présente sur les lieux dans la demi-heure de l'appel (constatations, photos, prise d'empreintes, récupération d'indices, images des caméras de surveillance, en quête de voisinage, suivi rigoureux).

La gendarmerie a remonté les éléments de vigilance suivants :

- Les 2 caméras de surveillance situées rond-point de GATTIERES et en haut de la Route des Saucés n'étaient pas en état de fonctionnement, les privant d'indices essentiels.
- Des groupes d'Albanais séviraient sur la commune (à rapprocher du témoignage rapporté plus haut).

Eléments de réponse /proposition de solutions

Nous soumettons au débat les propositions suivantes en réponse aux préoccupations affirmées de nos administrés :

- Organisation de rondes régulières sur les quartiers sensibles, aléatoires et à planifier avec les communes limitrophes pour couvrir tous les secteurs.
- Vérification de l'état de fonctionnement permanent des 2 caméras suscitées.
- Installation de caméras supplémentaires, permettant de cadrer efficacement ces secteurs prisés, en adéquation avec les budgets ad hoc.
- Création (ou simple récupération) et diffusion d'un guide du « Propriétaire vigilant », contenant des conseils en termes de matériel de surveillance, bons réflexes à adopter (information des voisins en cas d'absence, fermetures des voies d'accès...).
- Autres idées permettant de répondre aux attentes des habitants de GATTIERES avant de devoir déplorer des atteintes physiques ??

2- Travaux

Les travaux en bas du village, relatifs aux futurs logements sociaux semblent arrêtés depuis mi-décembre. Nous entendons beaucoup de rumeurs, dépôt de bilan d'un sous-traitant, dépôt de bilan du promoteur, soucis techniques d'ampleurs...

Pouvez-vous nous éclairer sur ce chantier, et surtout dire aux gattierois et aux commerçants quand ils pourront à nouveau bénéficier de places de parking ?

3- Bilan comptable du COF et du CCAS

Depuis ces derniers conseils municipaux, nous sommes invités à nous prononcer par le vote sur l'attribution de subventions supplémentaires et conséquentes (plusieurs milliers d'euros), au COF et au CCAS.

Nous ne doutons pas de l'utilité de l'un comme de l'autre, mais nous aimerions disposer d'une copie des comptes afin de pouvoir nous faire une idée sur comment sont utilisés les fonds qui sont mis à leur disposition.

Pouvez-vous nous en remettre une à chacun des conseillers ?

Madame le Maire : « Sur ces 3 points complètement différents, je vais donner la parole sur la Sécurité à Monsieur LUPI-GRASSO ; sur les travaux, je répondrai ; et sur le bilan comptable, je laisserai Madame l'Adjointe aux Associations et Madame l'Adjointe au CCAS répondre. »

Monsieur LUPI-GRASSO : « Madame le Maire, mes chers collègues, cher Bruno, effectivement, vous avez parlé d'un cambriolage sur la route des Saucés. On sait tous qu'un cambriolage c'est surtout traumatisant. Au-delà des biens financiers qui peuvent être occasionnés, c'est essentiellement et aussi pour beaucoup une perte sur des biens sentimentaux, des objets de famille, qui sont à déplorer et à juste titre. Je voudrais avoir une pensée émue pour toutes ces personnes qui sont victimes de cambriolage. Effectivement, une enquête de gendarmerie a été immédiatement diligentée. La brigade de Carros s'est transportée sur place. Ils ont effectué un travail absolument remarquable. Tout le protocole en matière de prise d'empreinte, d'ADN, enquête de voisinage a été fait et bien fait. Je pense qu'on peut tous souligner l'engagement des militaires sur place. Je voudrais faire un petit rappel sur ce qu'est la communauté de brigade de Carros et de St-Martin-du-Var. Ce sont 32 militaires qui sillonnent un territoire de 80 km² regroupant 9 communes. En rive droite, ce sont 4 communes avec Gattières, Carros, Le Broc et Bouyon ; et 5 communes, en rive gauche, avec St-Martin-du-Var, Castagniers, Aspremont, La Roquette-sur-Var et Colomars. Il s'agit là d'un bassin de vie de 30 000 personnes, sans compter ceux qui travaillent quotidiennement dans la Zone Industrielle de Carros. C'est un territoire qui est particulièrement vaste et étendu. Nous entretenons des liens très étroits avec la gendarmerie de Carros, et je veux saluer le travail du Capitaine Masson et de ses militaires qui veillent particulièrement à notre sécurité au quotidien. Concernant la vidéoprotection, ce que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui et depuis le début du mandat de Madame le Maire, nous avons, avec le Conseil Municipal, investi près de 100 000 € pour déployer, moderniser notre réseau de vidéoprotection. Sur une commune comme Gattières, ce sont 45 caméras qui sont en fonction. Notre réseau est particulièrement étendu, et surtout il est fiable, c'est-à-dire que cela filme et cela filme bien. Vous parliez d'une caméra, route des Saucés, qui, effectivement, au moment des faits était en maintenance, je vous le confesse. Par contre, concernant la caméra du rond-point, elle fonctionnait, je ne comprends pas pourquoi ils vous ont dit le contraire. Je me suis rapproché d'eux, et ils m'ont dit que non. Je vous le dis clairement, il y a 3 caméras au rond-point, elles sont toutes efficaces et elles fonctionnent, il n'y a aucun problème là-dessus. D'ailleurs, je vous annonce, Madame le Maire, mes chers collègues, que le dôme de la route des Saucés sera remplacé au prochain budget par 2 caméras fixes. Puisque l'on sait tous qu'il suffit qu'il n'y ait personne pour visualiser ces caméras dôme à l'instant T et on ne voit pas ce que nous voudrions voir. Donc, je proposerai au prochain budget de remplacer cette caméra dôme par 2 caméras fixes pour que nous ayons l'entrée de la route des Saucés dans les 2 sens et en ce qui concerne la sortie de la route des Saucés, St Jeannet prend le relais avec une caméra sur leur territoire. Bruno, vous parliez d'organiser des rondes. Je suis un peu inquiet, cela me fait penser à des milices. Par contre, ce que je peux faire, c'est insister auprès de la gendarmerie en leur demandant d'être présents sur le territoire de façon efficace et efficiente. Depuis que je suis engagé dans cette démarche, la gendarmerie de Carros m'a affirmé, chiffres à l'appui

que je ne peux communiquer malheureusement, que leur présence sur le terrain gattierois a augmenté de 25 %. Bruno, vous parliez également de la création d'un guide de bonnes pratiques du propriétaire vigilant. C'est une bonne idée, je ne suis pas contre. Je vous invite effectivement à ce que nous en parlions lors d'une prochaine commission. Il y a quelques mois de cela, je vous avais parlé du projet de Participation Citoyenne qui devait prendre lieu et place aux Voisins vigilants. Le projet a été signé par le nouveau Préfet, Monsieur MOUTOUH, et par le Colonel Sébastien THOMAS, Commandant de Groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes. Et nous allons dès lors proposer une réunion aux gattierois qui se sont inscrits comme référent de quartier pour la Participation Citoyenne, réunion en présence des gendarmes pour pouvoir faire remonter les informations et expliquer tout cela. Je vous rappelle que ce projet s'inscrit dans la lutte contre la délinquance, dans le cadre d'une stratégie territoriale de sécurité fondée sur l'implication des différents acteurs, avec pour objectif d'établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants des forces publiques ; accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et renforcer la tranquillité au cœur des foyers en générant des solidarités de voisinage. En somme, rassurer les gens. Et là, c'est un peu à tout le monde que je m'adresse. Bruno, vous avez annoncé qu'il y aurait des groupes d'albanais qui séviraient sur la commune. Je vous incite, cher Bruno et vous tous, si vous voyez un groupe d'individus dans un véhicule, ayant un comportement suspect, à composer le 17. Ce sera peut-être un appel anodin ou cela aidera la gendarmerie. Heureusement, on peut le dire, Gattières n'est pas Chicago, on y fait attention. Cela est aussi lié à votre politique, Madame le Maire, en maîtrisant l'urbanisation comme on vient d'en parler. Cela fait partie de la sécurité, d'avoir un territoire serein, apaisé. Nous avons la chance de vivre sur ce beau territoire. Il n'est peut-être pas parfait, j'en conviens, mais c'est ensemble que nous pourrions l'améliorer. »

Madame le Maire : « Je vais juste rajouter un petit complément d'information. Effectivement, la maîtrise de l'urbanisation peut réduire les problèmes adjacents. Mais même en ayant la volonté de se doter d'une police municipale, l'Etat nous a enlevé, par cette pénalité Loi SRU, cette possibilité, puisque 400 000 € annuel correspond au coût de fonctionnement d'une police municipale pour une commune de notre taille. En sachant quand même que notre sécurité relève du devoir de l'Etat. C'est une priorité et un devoir de l'Etat. Je me suis rendu compte que dans les communes où il y a un début de police municipale, la gendarmerie se déplace moins sur place. Et moi, je souhaite avoir les militaires chez nous. Pour ceux qui lisent Nice-Matin, vous avez dû voir qu'il allait y avoir une gendarmerie à La Gaude dans les 4 ans à venir. Sachez que lorsque la gendarmerie sera à La Gaude, nous ne dépendrons plus de Carros. Ayant la chance d'être au Département, Monsieur Éric CIOTTI a lancé une opération qui me paraît intéressante pour les communes comme la nôtre, ou beaucoup plus petites. Il veut créer un CSU, Centre de Supervision Urbain, qui serait ouvert à toutes les communes qui n'en possèdent pas. Cela veut dire que sous forme de subvention que nous verserions à cet organisme, nos caméras de vidéosurveillance seraient visionnées en direct, et non pas après avoir commis un méfait comme cela se passe jusqu'à présent. Donc sachez, chers collègues, que dès que ce CSU sera mis en place, on en a parlé plusieurs fois lors de l'Assemblée Départementale, nous y adhérons. Ce n'est pas pour 2024, mais dans les années à venir, et je pense que c'est une bonne nouvelle. Je n'ai rien à ajouter, est-ce que cela vous satisfait ? »

Monsieur PARAGE : « Est-ce que cela satisfera la personne victime de ce cambriolage que vous connaissez, Monsieur LUPI ? Ainsi que les autres qui vivent dans ce quartier. Ce n'est pas un remède qui répond au problème. C'est une somme de choses, et la complémentarité de ces choses. Les caméras toutes seules effectivement, à disperser à gauche, à droite, ne servent à rien. La police municipale a déjà été un sujet il y a 3-4 ans et nous pensons qu'une unité locale ; et nous ne faisons pas allusion à des milices ; du style police municipale, rurale, de proximité serait un plus. Vous l'avez souligné, les gendarmes de St-Martin-du-Var mettent 20 minutes pour venir ici, et ceux de Carros ont déjà beaucoup de choses à faire sur leur

territoire. Donc, nous ne sommes pas la priorité de ces 2 unités. Et demain, si c'est La Gaude, ce ne sera guère mieux. »

Madame le Maire : « Je vous donne les informations telles qu'elles me sont données, nous dépendrons de la gendarmerie de La Gaude. »

Monsieur LUPI-GRASSO : « Si vous le permettez Madame le Maire. Ce qu'il faut savoir, c'est que la gendarmerie de Carros a en permanence des patrouilles sur le territoire. Et vous l'avez dit vous-même, un cambriolage, c'est un cambriolage de trop pour celui qui le subit. Les gendarmes sont là, si on les appelle, ils viennent. Ils sont présents et ils répondent présents, comme cela a été confirmé lors de la dernière réunion de sécurité à laquelle j'ai assisté, avec les gendarmes. »

Monsieur PARAGE : « Si vous me permettez une petite seconde. Nous avons eu également, il y a 5-6 ans, un épisode de cambriolages. Je m'étais rendu, à titre personnel, en tant que partie civile, au tribunal correctionnel pour le jugement d'un des auteurs qui avait été arrêté. Il n'était pas du coin, et lorsque le juge l'a questionné pour connaître ses motivations et le choix des lieux à cambrioler, sa réponse a été les endroits sans surveillance et avec des échappatoires faciles. Je voulais juste vous en parler aujourd'hui, si cela peut être un critère de décision pour la suite de la politique de sécurité. Je pense que c'est intéressant. »

Madame le Maire : « On a donné toutes les informations qui étaient en notre possession. Et je le répète, ici comme ailleurs, si vous n'êtes pas devant les caméras au moment où se produit le méfait, on ne peut rien faire si ce n'est visionner après coup et peut-être reconnaître quelqu'un. Donc, je pense que ce CSU intercommunal, on va l'appeler ainsi, va peut-être résoudre quelques problèmes, je le souhaite en tout cas, bien évidemment, j'adresse tout notre soutien à cette famille qui a vécu ce drame. »

« Nous allons passer aux travaux. Cela me permettra de refaire un point sur ce projet. Nous en avons déjà longuement parlé en évoquant la pénalité Loi SRU. Vous savez que le promoteur de ce projet est Riviera Réalisation. Je rappelle que la commune n'est plus propriétaire du terrain, nous ne sommes que des clients. C'est-à-dire que nous avons commandé à ce promoteur, un étage de parking augmentant ainsi notre capacité actuelle de la Place des Déportés de plus 50 places. L'entreprise qui était employée par ce promoteur est partie, ils en ont repris une nouvelle. Mais entre la période d'arrêt et celle de reprise entre les 2 sociétés, il fallait environ 6 à 8 semaines d'arrêt total de chantier pour permettre au terrain de sécher, Et bien évidemment, il a plu, ce qui a prolongé d'autant la période. Les travaux vont donc reprendre le 19 février 2024. Ces informations viennent du promoteur lui-même. Nous allons, et vous le verrez dans le budget, prévoir une somme conséquente pour requalifier la Place des Déportés. Cette Place a un grand besoin d'être refaite, végétalisée. Donc en attendant, le promoteur nous concèdera un étage de parking de la résidence seniors. C'est-à-dire qu'ils vont nous prêter l'étage de parking où il y a 74 places. Et pendant que nous aurons cet étage, nous requalifierons la place des Déportés. Dès que j'aurai des précisions sur le calendrier des travaux pour refaire la Place, je ferai une réunion avec les commerçants de la commune. On a fait le choix, lors de la dernière réunion sur le parking, de consacrer une partie du parking uniquement aux clients des commerçants Gattierois. Donc, quand cette Place des Déportés sera complètement requalifiée, nous récupérerons un étage de parking, ce ne sera plus celui de 74 places, mais celui de 50 places. Ainsi, nous rajouterons 70 places de stationnement supplémentaire au parking actuel. Cet étage de parking sera accessible par ascenseur ou par escalier, ce qui nous permettra, quand vous garerez votre véhicule, d'arriver directement, avec l'ascenseur, sur la Place des Déportés, face aux commerçants. Je rappelle que le parking est complètement gratuit. Concernant les dates, le prêt du parking de 74 places avec une partie de la Place des Déportés vacante : septembre ; et la livraison du programme immobilier : premier semestre 2025. »

« Nous allons passer au bilan. Comité des Fêtes, CCAS, qui souhaite commencer ? »

Madame CAPRINI : « Concernant la subvention supplémentaire, j'en demande très rarement, j'ai demandé l'année dernière 2 500 €, tout simplement parce qu'en 2022, nous avons organisé 6 sorties pour les seniors, et comme cela a énormément plu d'où une forte demande, et étant partie sur un budget de 6 sorties, nous avons organisé 9 sorties, et pour pouvoir en

faire 9, il manquait 2 500 € pour payer 3 bus supplémentaires. Si vous souhaitez consulter le compte administratif du CCAS, il est sur le site de la mairie, ou à disposition chez Madame HUBAU, comme pour tout Gattierois. Je crois que c'est une des seules fois où j'ai demandé une subvention supplémentaire. Mais je peux vous assurer que les sorties seniors fonctionnent très bien. Les gens demandent et en redemandent. Pour cette année, j'ai prévu le nombre exact de sorties et le budget correspondant nécessaire. »

Madame NAVELLO GIUJUZZA : « En ce qui concerne le Comité des Fêtes, il y avait 2 délibérations lors de cette séance. Les 665 € de subvention exceptionnelle correspondent à une somme qui n'a pas été perçue par le COF sur l'encaissement des emplacements des marchands. Pourquoi ? Parce que nous nous sommes aperçus, et c'est la loi, qu'une association n'a pas le droit de percevoir directement des droits de place pour un marché. Si c'est dans un espace privé, comme l'Atelier l'année dernière ou comme la cour de l'école Léon Mourraille, le COF peut directement encaisser ces emplacements. Lorsque c'est sur la voie publique, le COF n'a pas le droit d'encaisser, il n'y a que la commune qui le peut. Mais dans la mesure où c'est le COF qui organise, il est bien entendu normal, et nous l'avons déjà fait en 2015, de verser une subvention exceptionnelle qui correspond au montant des droits de places du marché de Noël, puisqu'on n'a pas le droit de rembourser des frais. Ceci est la première réponse. Concernant l'avance, il ne s'agit pas d'une subvention exceptionnelle. Nous avons eu une commission Vie associative en décembre où nous avons voté à l'unanimité pour la demande du COF. Quasiment toutes les associations demandent à peu près la même chose, et exceptionnellement, cette année, et c'est déjà arrivé que l'on fasse des avances, pour la St Blaise, il y a un besoin de trésorerie un petit peu en avance. Il faut savoir qu'on vote les budgets en mars et que les subventions n'arrivent que mi-avril, voire fin avril. En outre, il y a eu le marché de Noël. On a donc discuté avec le Président, Monsieur NAVARRE, et nous sommes tombés d'accord sur la somme de 6 000 €, qui est une avance sur la subvention qui sera votée en mars prochain. Pour information, en 2023, la subvention annuelle au COF était de 8 000 €. En 2022-2021 années COVID, on a donné 2 fois 8 000 €. En 2020, on était à 12 000 €, et là on avait procédé à un rajout parce qu'il y avait eu un coût supplémentaire très important sur le chapiteau, de 5 000 €. Ce qu'il faut savoir, c'est que les subventions sont déterminées en fonction du projet et de la demande. Le COF n'est pas une association comme les autres. Un Comité des Fêtes a, dans l'objet de ses statuts, l'organisation des fêtes patronales et communales. Ce n'est pas tout à fait la même chose qu'une simple association d'animation qui peut proposer ce qu'elle veut, elle n'a pas de cahier des charges si l'on peut appeler cela ainsi. Si le Comité des Fêtes souhaite proposer une autre animation, la Commission Vie associative délibère sur le projet, et peut ou non proposer de délibérer en conseil municipal pour accorder une subvention supplémentaire. Aussi le COF fait des bénéfiques, des participations sur des fêtes qui sont payantes. Dans ce cas précis, il s'agit vraiment d'un problème de trésorerie en début d'année. Concernant les comptes, il faut vous rapprocher de Madame RADANO, car nous ne diffusons pas les comptes des associations. Dès qu'il sera fait, vous pourrez avoir le compte rendu de la dernière Commission Vie associative, avec le tableau complet des propositions. »

Madame le Maire : « En complément d'information, il vient d'être précisé que les subventions n'ont pas bougé par rapport aux années précédentes, alors que nous avons beaucoup parlé d'inflation, depuis le début de ce conseil municipal. Vous vous en êtes tous rendus compte au quotidien, en faisant vos courses. Donc, je suis même très étonnée qu'on puisse équilibrer cette St Blaise au même montant que les années précédentes. Et si c'est le cas, bravo déjà d'avance au Comité des Fêtes, parce que cela me semble difficile sachant quand même que les matières premières ont subi une augmentation de 35 %. J'en profite également pour dire, car j'ai eu un rendez-vous aujourd'hui avec un administré, par rapport à l'augmentation de la taxe foncière que vous avez tous subie, c'est l'inflation de 7,5 % que les Français ont vécue et qui correspond à l'augmentation des bases fiscale par décision de l'Etat. Nous, nous n'avons pas augmenté la fiscalité de la commune, depuis plus de 15 ans, mais nous avons quand même subi, depuis ces 10 dernières années, l'augmentation de 6,5 % de la Métropole, des 2 % de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de la Métropole, ce qui nous

amène à 8,5, plus les 7,5 % d'augmentation de l'inflation de l'Etat. Alors si le Comité des Fêtes arrive à nous faire une belle fête comme ils savent les faire tous les ans, sans augmentation de subvention, on leur dit déjà merci. Mais nous verrons les comptes après, peut-être, Monsieur PARAGE, je serai amenée à vous présenter pour vote une subvention supplémentaire. »

« En tout cas, cela a mené à des échanges très intéressants. C'est toujours bien de poser des questions. Sans question, nous n'aurions pas parlé de l'augmentation de la pénalité Loi SRU, ni des questions de sécurité, ni des questions de l'inflation, des travaux, des voyages du CCAS que Madame CAPRINI mène de main de maître. Donc merci pour les questions. »

Fait à Gattières, le 25/01/2024

Affiché le 29/01/2024

Séance levée à 19 heures 38.

Mme GUIT-NICOL Pascale Madame le Maire 	Mme MARCHAND Caroline La secrétaire de séance 
---	--

Modifié le :

Validé le : 07/03/2024

